



NATURE IN SOLIDUM

APPEL A RESIDENCES ARTISTIQUES PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

APPEL A RESIDENCES ARTISTIQUES

Ouvert jusqu'au 30 décembre 2022

DEMARCHE DE VALORISATION ARTISTIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

Dans les communes de Divonne-les-Bains (Ain) et Coteaux du Lizon (Saint-Lupicin, Jura)

**Solidairement et en commun, In solidum est le principe de responsabilité réciproque qui prévaut dans la gestion du collectif, si typique du Haut-Jura, où est né le système coopératif des fruitières. Une mutualisation des bienfaits de la nature comme de ses aléas, qui nous renvoie à notre responsabilité collective vis à vis d'elle, nous rappelle l'interdépendance indéfectible des hommes et de leurs milieux naturels, et la nécessité d'agir ensemble aujourd'hui pour les protéger.*

En collaboration avec la Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC), le Parc naturel régional du Haut-Jura propose *Nature in solidum**, une démarche de valorisation artistique de son territoire. Par le biais de résidences et de commandes artistiques, le Parc et ses communes entendent aborder autrement les grands

enjeux écologiques auxquels le Haut-Jura doit faire face, tels que la protection de la biodiversité, l'érosion des milieux naturels sensibles, la qualité de la ressource en eau, les impacts des changements climatiques, la mise en œuvre d'énergies renouvelables, la gestion forestière durable, ou encore les économies locales et circulaires, et les modes de vies collaboratifs et citoyens.

Cette démarche artistique engage à prendre conscience différemment des changements que subissent les territoires pour mieux agir sur leurs transformations, et contribuer à une meilleure conciliation des usages au sein des milieux naturels.

Ce programme valorise aussi bien la grandeur de la nature que la force du collectif et se conçoit comme une démarche participative fédérant artistes, collectivités, entreprises et acteurs locaux. Il participe à la vie sociale et économique locale et pourra notamment s'appuyer sur les ressources, les matériaux et les savoir-faire du Haut-Jura, renforçant, par là même, la conscience écologique des usagers et résidents du territoire tout en proposant des expérimentations voire des solutions nouvelles.

Seconde initiative de ce nom, ce nouvel appel à candidatures Nature in Solidum#2 fait suite à un premier programme, proposé en 2020, qui a donné lieu à 3 résidences artistiques dans trois communes du Parc (dont une exposition collective et une édition), ainsi qu'une Commande publique d'œuvre d'art dans l'espace public de la ville de Morez (en cours de réalisation).

Ces résidences artistiques sont portées par les communes avec le soutien financier de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et des Régions Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes, et des communes de Divonne-les-Bains et Coteaux du Lizon.

Cet appel à candidatures concerne deux résidences, dans deux communes du Parc naturel régional du Haut-Jura. Les candidats devront déposer leur candidature pour l'une ou l'autre de ces deux communes :

- 1. Commune de Coteaux du Lizon (Jura),**
- 2. Commune de Divonne-les-Bains (Ain)**



RESIDENCE 1 : SAINT-LUPICIN

AUX ARBRES

Le Plateau du Lizon, secteur situé au nord de la ville de Saint-Claude, donne à lire différents "sédiments" de l'histoire du Plateau : société paysanne, économie mixte de montagne basée sur l'agriculture et l'artisanat, urbanisation liée à un mouvement d'industrialisation de la tournerie sur bois puis au tournant technologique du secteur de la plasturgie.

La commune de Coteaux du Lizon, commune nouvelle regroupant les deux communes de Saint-Lupicin et de Cuttura, mène aujourd'hui une réflexion d'aménagement urbain, autour de son statut de "petit bourg-centre", au carrefour de villes plus importantes ou attractives comme Saint-Claude, Moirans-en-Montagne ou plus loin, Clairvaux-les-Lacs.

Le bois et la forêt restent le dénominateur commun de ces petits centres urbains. Ils jouent un rôle central tant du point de vue historique, économique, social ou culturel.

Longtemps considéré comme une ressource économique pour les communes, ou comme une source énergétique disponible, l'arbre, son rôle, sa place sont aujourd'hui pris en compte dans les politiques de réaménagement et de reconquête des villages : arbres fruitiers gérés en commun, lieu de rencontre, source de fraîcheur et d'ombre dans les espaces bétonnés, réflexion sur les essences à privilégier pour le futur, disparition de certaines essences qui vont modifier durablement le paysage... Autant de questionnement autour de la réhabilitation de la place de l'arbre en milieu urbain.



Le Plateau du Lizon, et le bourg centre de Saint-Lupicin



Le barrage de Cuttura

RESIDENCE 2 : DIVONNE-LES-BAINS

LA RIVIERE ET LA FRONTIERE

Ville d'eau, Divonne a, depuis le 19ème siècle, déployé un tourisme thermal, en s'appuyant sur la reconnaissance de ses eaux thérapeutiques et de son "label" de ville thermale. Le développement urbain récent de Divonne ne se comprend qu'à la lumière des rapports étroits que la ville entretient avec la Suisse et de la mobilité qu'elle engendre de part et d'autre de la frontière. Dans le Pays de Gex, territoire étiré en forme de langue, situé entre les montagnes du Jura et le bassin lémanique, aux confins de la région Rhône-Alpes Auvergne, les flux migratoires sont une des composantes de la "culture frontalière". Avec 90 nationalités différentes pour 10 200 habitants, ces flux sont multiformes : hauts fonctionnaires internationaux occupant des postes dans les organisations internationales de Genève, frontaliers générant des mouvements pendulaires quotidiens, travailleurs saisonniers, investisseurs étrangers... Divonne-les-Bains est une ville ouverte et en mouvement, de plus en plus tournée vers la métropole genevoise, avec laquelle elle partage des questions de politiques urbaines, économiques et sociales.

Les cantons de Vaud et de Genève, côté suisse, partagent avec la France quelques kilomètres du tracé du cours d'eau. Française, puis franco-suisse, puis suisse, la rivière est appelée la Divonne en France et la Versoix en Suisse. Elle prend sa source sur les contreforts des montagnes jurassiennes, près de Divonne, pour finir dans le lac Léman.

Dans ce contexte, la question qui devra être soulevée dans le cadre de cette résidence artistique est le rapport entre "élément naturel" et "frontière", et ce que ce rapport engendre de pratiques et de représentations collectives.



Divonne-les-Bains dispose de nombreux équipements urbains : des thermes, un casino, un centre nautique, un hippodrome et un centre culturel regroupant une médiathèque et un théâtre de 500 places.

La rivière la Versoix prend sa source près de Divonne et se jette dans le lac Léman. France et Suisse se partagent quelques kilomètres de tracé de ce cours d'eau.



COORDINATION GÉNÉRALE ET PILOTAGE

Dans chacune des communes et pour chacun des projets, un Comité de pilotage est mis en place.

Ce Comité de pilotage a pour rôle :

- Le choix des projets et la sélection des candidats
- Le bon déroulé de la résidence sur la commune
- La mise en œuvre des temps publics et de restitution

Les membres du Comité de pilotage sont :

- La commune d'accueil, représentée par son Maire et les membres du Conseil Municipal, accueillera l'artiste et s'assurera du bon déroulement de son séjour sur place par le biais d'un référent local. Pour Divonne il s'agira de la chargée de mission Culture.
- Le Parc naturel régional du Haut-Jura, coordinateur des opérations et garant de la démarche dans son ensemble
- La DRAC Bourgogne-Franche-Comté, représentée par la conseillère pour les Arts plastiques

CALENDRIER

Réception des candidatures jusqu'au 30 décembre 2022

Annonce des lauréats : **6 février 2023 au plus tard**

La résidence pourra commencer à partir du mois de mars 2023 et devra se terminer au plus tard au mois de décembre 2023.

Continue ou fractionnable, la période de présence effective de l'artiste sera déterminée en fonction de son projet. Un minimum de **8 semaines** de présence est requis.

MOYENS HUMAINS MIS À DISPOSITION DE L'ARTISTE

Les acteurs du projet et les membres du comité de pilotage soutiendront le résident dans ses recherches et ses démarches. Pour assurer le bon déroulement de la résidence, l'artiste aura des interlocuteurs bien identifiés au sein de la Commune et du Parc naturel régional du Haut-Jura, concernant le déroulement de la résidence et la connaissance du Parc et de ses enjeux. Il est à noter que l'implication des scientifiques ressources du Parc, habitants référents et entreprises locales pourront accompagner l'artiste dans ses recherches et ses créations.

RESTITUTION ET RENCONTRE(S) AVEC LES PUBLICS

L'artiste résident devra produire une restitution publique de sa recherche artistique pendant et/ou à l'issue de sa résidence sous une forme libre (installation, exposition, publication, événement...) à définir en fonction du projet.

L'artiste s'engage également à concevoir et animer au moins **trois temps publics** au cours de la résidence impliquant les habitants de la commune et les acteurs locaux, ainsi qu'une intervention en milieu scolaire (n'excédant pas 10 heures).

RÉMUNERATION ET MOYENS FINANCIERS

Une bourse d'un montant total de **10 000 euros TTC** est disponible pour chacune des résidences. Le paiement de la bourse fera l'objet d'une contractualisation avec les communes concernées.

Les candidatures de collectifs artistiques (à partir de deux collaborateurs) sont admises. Le montant de la bourse reste en revanche inchangée.

Cette bourse de 10 000 euros TTC comprend :

- les frais de résidence qui permettent à l'artiste d'exercer son activité de création, de recherche ou d'expérimentation hors de son lieu habituel de création, conformément à la vocation première de la résidence.
- les frais d'hébergement (voir ci-dessous), de déplacements et de repas
- la conception et l'animation des temps publics
- la production d'œuvres et la restitution de la résidence

HEBERGEMENT

Les communes s'engagent à aider les futurs résidents dans la recherche d'un logement, adapté à leur besoin, et pouvant être disponible aux calendriers de présence des résidents.

Lieu de travail

Un lieu de travail pourra être mis à disposition, en fonction des besoins de production artistique des lauréats.

CRITERES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les artistes retenus seront choisis par les porteurs du projet, réunis en comité de pilotage (un COPIL pour la résidence à Coteaux du Lizon, un COPIL à Divonne-les-Bains), sur la base des critères suivants :

- La pertinence et l'originalité de la démarche artistique proposée au regard des enjeux environnementaux du Haut-Jura (30%)
- La capacité de l'artiste à co-construire et à partager le fruit de ses recherches avec les acteurs du territoire (30%)
- La qualité professionnelle des références antérieures (40%)

Les réponses aux candidatures seront transmises par courriel à l'ensemble des candidats de l'appel à candidatures.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes ou collectifs d'artistes peuvent candidater à l'une ou l'autre des résidences en précisant la commune choisie.

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format PDF :

- Une note d'intention synthétique exposant :
 - la compréhension des enjeux de la résidence au regard des problématiques environnementales à traiter
 - la démarche artistique envisagée dans ce contexte
 - en quoi la démarche artistique sera co-construite et partagée avec les acteurs du territoire
- Une approche succincte du calendrier prévisionnel (période et temps de présence sur place envisagés) dans cette note d'intention est également demandée.
- Un CV et un portfolio présentant et illustrant les précédentes réalisations de l'artiste et explicitant sa démarche
- L'attestation sur l'honneur, complétée et signée (ci-jointe à l'appel à projet)

DÉPÔT DES DOSSIERS

Divonne-Les-Bains

Pour les candidatures concernant la commune de Divonne-les-Bains, les candidats devront adresser leur dossier au Parc et à la commune de Divonne-les-Bains, aux adresses suivantes :

- Au Parc

mp.reynet@parc-haut-jura.fr

- A la commune de Divonne-les-Bains

Violaine.Etienne@divonne.fr

Coteaux du Lizon

Les candidatures devront être adressées à l'adresse suivante

- Au Parc :

mp.reynet@parc-haut-jura.fr

Réception des dossiers de candidatures le 30 décembre 2022

Plus d'informations :

<http://www.parc-haut-jura.fr/>

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

Marie-Pierre Reynet, chargée de mission Culture

mp.reynet@parc-haut-jura.fr